

En dépit de ses efforts de recrutement, l'effectif des médecins urgentistes conduit le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir à réorganiser les modalités d'accueil du public sollicitant une consultation médicale d'urgence, au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

En cas de besoin, faites le 15 avant de vous déplacer

Le centre 15 vous orientera vers le lieu le mieux adapté à votre besoin : vous pourrez bénéficier de conseils et un transport sanitaire (pompiers ou ambulances privées) pourra si nécessaire être envoyé à votre domicile.

Le Service Mobile d'Urgences Réanimation (SMUR) de Redon reste disponible 24h/24 et 7j/7 pour assurer la prise en charge de toute urgence vitale dans le cadre de la régulation par le centre 15 du SAMU.

Adaptation du fonctionnement des urgences la nuit

En concertation avec l'ARS de Bretagne, les Centres de Régulation et de Réception des Appels (CRRA) des Samu 35, 44 et 56, les responsables de l'organisation de la permanence des soins non programmés (ADOPS), les Services départementaux d'intervention et de secours (SDIS 35, 44 et 56), les transporteurs sanitaires et la Gendarmerie Nationale, un dispositif de prise en charge sécurisé des patients a été défini sur le territoire de Redon-Carentoir.

Du fait de la présence d'un seul médecin urgentiste, susceptible d'être mobilisé dans le cadre d'une sortie du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), **le service d'accueil des urgences de l'hôpital de Redon n'accueillera pas le public la nuit, de 20h à 8h, au cours des périodes suivantes :**

- **du lundi 17 octobre à 20 heures au vendredi 21 octobre à 8 heures ;**
- **du mardi 25 octobre à 20 heures au lundi 7 novembre à 8 heures ;**
- **du lundi 21 novembre à 20 heures au samedi 31 décembre à 8 heures.**

Par ailleurs, l'accueil des patientes pour la Maternité n'est pas modifié et continuera d'être assuré y compris les nuits au cours de ces périodes.

Le service des urgences restera ouvert au public en journée, de 8h à 20h.

Dispositifs d'accès aux soins pendant cette période

Afin d'assurer la couverture des demandes de soins non programmés entre 20h et 8h à ces dates, le dispositif sera le suivant :

- Les **médecins urgentistes** des centres 15 / SAMU d'Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan resteront joignables 24h/24 et 7j/7 et à l'écoute des **patients qui appellent le 15**. Les SAMU renforceront leur vigilance pour la régulation des appels provenant de la population du territoire de Redon-Carentoir.
- Le **SMUR** du centre hospitalier de Redon restera opérationnel 24h/24 et 7j/7 pour prendre en charge les urgences vitales sur le périmètre du Pays de Redon-Carentoir.

- Le **circuit spécifique** de prise en charge des **femmes enceintes** accessible 24h/24 sera maintenu.
- **La maison médicale de garde** de Redon sera ouverte aux horaires habituels, sur le site de l'hôpital: le samedi de 14 à 18 h. et de 20 à 23h, le dimanche et les jours fériés de 9 à 12h, 14 à 18h. et 20 à 23h.
- Un dispositif d'orientation des patients se présentant spontanément aux urgences de l'hôpital sera assuré par une infirmière d'accueil et d'orientation avec l'appui du SAMU 35. La réponse la plus adaptée à la prise en charge de la situation sera apportée en lien avec les médecins du Centre 15.